

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)

**Soirées Parcoursup Lycée Jehan de Beauce :
Jeudi 21 février et Mardi 26 février 2021**

LICENCES

CPGE

DN-MADE

BTS et
BUT

De nombreuses
écoles
spécialisées
**ingénieur,
vétérinaire,
commerce, art,
architecture,
audiovisuel,
multimédia...**

Parcours d'accès
aux études de
santé
(PASS & L.AS)



Sciences
po / IEP

Mise à niveau
Hôtellerie et
écoles privées
de ce secteur

IAE

DCG

IFSI et EFTS +
Institut de
formations aux
professions
paramédicales
(orthophoniste,
psychomotricien,
ergothérapeute,
technicien
laboratoire...)

Le calendrier 2021 en trois étapes

Novembre 2020 > Janvier 2021
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

20 Janvier > 11 mars 2021
Je formule mes vœux
Jusqu'au 8 avril
Je finalise mon dossier

2

27 Mai > 16 Juillet 2021
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov. Déc. Janvier 2021 Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

Jeudi 11 mars :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

LES FORMATIONS ACCESSIBLES SUR PARCOURSUP

Plus de 17 000 formations disponibles, y compris des formations en apprentissage via le moteur de recherche de formation :

- **Des formations non sélectives** : licences (y compris les LAS – licence avec option santé), les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- **Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (Bachelor Universitaire de Technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations de l'INP (patrimoine)...

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup

> Contacter directement ces établissements pour connaître les modalités de candidature

LES NOUVELLES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

- **Les quatre Écoles nationales vétérinaires françaises** (ENV)
- **Les BUT** qui remplacent les DUT (24 spécialités inchangées)
- **Les classes préparatoires** : Mathématiques, physique, ingénierie, informatique (MP2I) et Economique et commerciale voie générale (ECG)

Retrouvez toutes les infos sur ces formations sur **Terminales2020-2021.fr**

PARCOURSUP AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- > Des **places sont priorisées pour les lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
 - > Une **aide financière pour les lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie
 - > Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
 - > Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**
-

2

20 janvier → 11 mars → 8 avril 2021 Je m'inscris pour formuler mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieur et aux **salons d'orientation**, organisés en présentiel ou en ligne.

DU 20 JANVIER AU 11 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 11 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

JEUDI 8 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

FÉVRIER - MARS

2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

Du 20 janvier
au 11 mars
inclus

S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

- > **Une adresse mail valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

Important : renseigner un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- > Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, BTS, BUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licence, PASS)
- > **Jusqu'à 10 vœux** et **10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage**

Notre conseil : diversifier ses vœux et éviter de n'en formuler qu'un seul (en 2020, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne).

LES VŒUX MULTIPLES

- > **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « Management commercial opérationnel » en France).
- > **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- > **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

LES VŒUX MULTIPLES

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple (dans la limite de 20 sous-vœux au total) :

- Les **BTS** et les **BUT** regroupés par **spécialité** à l'échelle nationale
- Les **DN MADE** regroupés par **mention** à l'échelle nationale
- Les **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale.
- Les **classes prépas** regroupées **par voie** à l'échelle nationale.

Du 20 janvier
au 11 mars
inclus

LES VŒUX MULTIPLES

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité:

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**. Un vœu multiple correspond à un regroupement d'établissements. Chaque établissement correspond à un sous-vœu et **le nombre de sous-vœux est illimité**
 - A noter : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière
- **Les EFTS** (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'Etat à l'échelle nationale**.
- **Ainsi que d'autres formations moins adaptées aux bacheliers professionnels** : écoles d'ingénieurs et de commerce/management, réseau des Sciences Po / IEP, parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France, concours commun des écoles vétérinaires.

Formations en apprentissage

- > Il est possible de formuler jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 vœux autorisés pour des formations sous statut d'étudiant (20 sous vœux maximum)
 - > La saisie des vœux pour des formations en apprentissage est possible à partir du 20 janvier 2021 et au-delà du 11 mars (pas de date limite)
-

Jusqu'au
8 avril
inclus

Cette rubrique permet au candidat de renseigner des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et qu'il souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier son dossier :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > ouverture au monde (pratiques sportives et culturelles)

Cette rubrique est facultative mais c'est un atout supplémentaire pour le lycéen : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et de mettre en avant des qualités, compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.

La rubrique « préférence et autres projets »

Jusqu'au
8 avril
inclus

Cette rubrique est composée de 2 parties distinctes qui doivent obligatoirement être renseignées pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases **ses préférences entre les vœux formulés ou pour un domaine particulier**. (informations très utiles pour les commissions académiques qui à partir de début juillet accompagnent les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission durant la phase d'admission).
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations **hors Parcoursup**. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

20 Janvier → 11 mars 2021
Formulation des vœux

Janvier 2021

Février

Mars

Avril

Finaliser son dossier et confirmer ses vœux

Jusqu'au
8 avril
inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

- > **Compléter leur dossier** : saisie du projet de formation motivé pour chaque vœu formulé, de la rubrique « préférence et autres projets » et des éventuelles pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > **Confirmer chacun de leurs vœux**

Si un vœu n'est pas confirmé avant le 8 avril 2021 (23h59- heure de Paris),
le vœu ne sera pas examiné par la formation

AVRIL - MAI : EXAMEN DES CANDIDATURES PAR LES FORMATIONS

- > Au sein de chaque formation, **une commission d'examen des vœux**, (réfèrent pédagogique et professeurs) chargée de **définir les modalités et les critères d'examen des candidatures et d'examiner les candidatures**

 - > **Les critères généraux d'examen des vœux** précisés sur chaque **fiche de formation Parcoursup**
-

- Pour chaque vœu saisi par l'élève, via la **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque formation choisie par l'élève :
 - le professeur principal donne un avis sur ses compétences transversales
 - le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève
- La fiche Avenir comprend pour chaque vœu :**
- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
 - Les appréciations complémentaires du professeur principal
 - l'avis du chef d'établissement
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 27 mai 2021**

LES ELEMENTS DU DOSSIER TRANSMIS A CHAQUE FORMATION

- > **le projet de formation motivé**
- > **les pièces complémentaires** demandées par certaines formations
- > **la rubrique « Activités et centres d'intérêt »**, si elle a été renseignée
- > **la fiche Avenir** renseignée par le lycée

> **Bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**

- **Année de première** : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français
- **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres, notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale

= un baccalauréat mieux valorisé

3

27 Mai → 16 Juillet 2021

Je reçois les réponses des formations & je décide

JEUDI 27 MAI — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 29 JUIN AU 1^{ER} JUILLET

Point d'étape : si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

MARDI 6 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



MERCREDI 14 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

VENDREDI 16 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

DU 16 JUIN AU 16 SEPTEMBRE — PHASE COMPLÉMENTAIRE



LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE DU 27 MAI AU 16 JUILLET

- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 27 mai**
 - > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu :** chaque fois qu'un candidat fait son choix, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats.
 - > Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.**
 - > **Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix,** des indicateurs seront disponibles pour chacun de leur vœu
-

> Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle
- par notification sur l'application Parcoursup préalablement installée sur son portable
- dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

> L'application Parcoursup:

- elle permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- elle sera téléchargeable à partir du 27 mai 2021 sur



Les délais à respecter pour répondre à une proposition d'admission

- **Le 27 mai 2021 : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 27 mai 2021 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 31 mai 2021 inclus.

- **À partir du 31 mai 2021 : vous avez 3 jours maximum pour répondre (J+2)**

A savoir

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune d'elles dans le dossier candidat.

Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission (sauf celles éventuellement déjà acceptées) sont considérées comme abandonnées, mais possibilité dans les 5 jours qui suivent la date limite de préciser les vœux en attente qu'il souhaite conserver dans la rubrique contact.

- A partir du 27 Mai -

Je consulte dans mon dossier parcoursup les réponses des formations demandées

4 propositions possibles des établissements pour chaque vœu

[oui]

Le candidat est admis dans la formation

[oui si]

Le candidat est admis dans la formation, seulement s'il accepte les remédiations pédagogiques proposées par l'établissement (licences non sélectives)

[en attente]

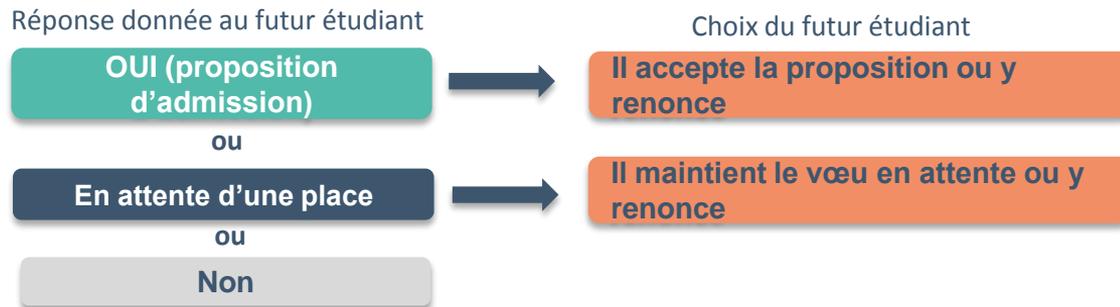
Le candidat est admis dans la formation si seulement des places se libèrent (en fonction de son rang dans la liste d'attente)

[non]

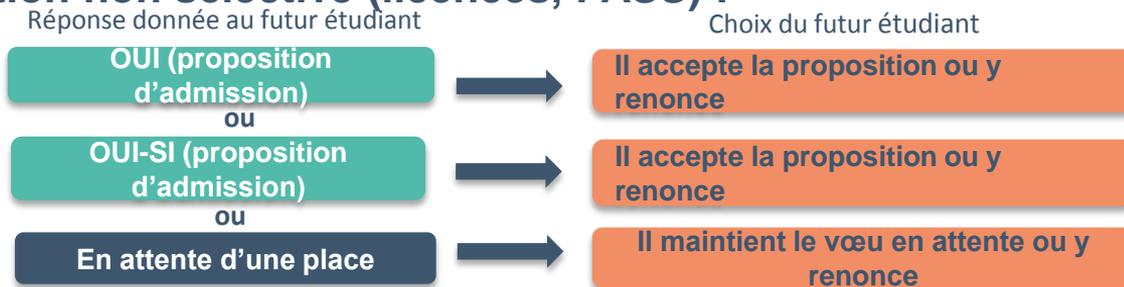
Le candidat n'est pas admis dans la formation (formations sélectives)

Les réponses des formations

> Formation sélective (BTS, BUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :



> Formation non sélective (licences, PASS) :



oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de réussite personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

**Exemple pour un élève de Terminale Bac Pro : 4 vœux étudiant,
6 sous vœux étudiant), 2 vœux apprentissage et 2 sous vœux
apprentissage.**

BTS Electrotechnique



- Lycée J. de Beauce Chartres (28)
- Lycée B. Franklin Orléans (45)

**BTS Maintenance des véhicules
option voitures particulières**



- Lycée M. Leclerc St Jean de la Ruelle
- Lycée Le Mans Sud Le Mans (72)

BUT GE2I



- IUT de Chartres (28)

CPGE TSI



(en 3 ans réservé aux bacheliers Pro)

- Lycée Monge Chambéry (73)
avec internat
sans internat

BTS Electrotechnique



AFTEC Formation CFA de Châteaudun

BTS Systèmes numériques



AFTEC Formation CFSA Orléans

Option électronique et communication

UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI A SEPTEMBRE

> **Dès le 27 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, BUT, école, classe prépa, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation pour préparer la phase complémentaire**

> **Du 16 juin au 13 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles**

> **A partir du 2 juillet** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

l'option du répondeur automatique

>Quand ?

A partir du 27 mai 2021

>Pour qui et pourquoi ?

Pour les candidats ayant des vœux en attente

Pour gagner en tranquillité : plus besoin de se connecter à la plateforme

A noter : le répondeur automatique est une option facultative.

>Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

un point d'étape obligatoire fin juin

> Obligatoire.

- > Concerne tous les candidats qui auront conservé des vœux pour lesquels ils sont en **liste d'attente** et qui les intéressent toujours.
- > Une alerte par mail, sms et application Parcoursup sera envoyée.

> A savoir :

- les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par le point d'étape obligatoire.
 - les candidats qui ont activé le répondeur automatique ne sont pas concernés par le point d'étape obligatoire.
 - les vœux en apprentissage et les vœux formulés pendant la phase complémentaire ne sont pas concernés par le point d'étape, ils n'ont donc pas besoin d'être confirmés.
-

DES SERVICES ET DES CONSEILLERS TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE

- > **Le numéro vert** : 0 800 400 070 (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

*A partir du
20 janvier*

L'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINTS D'UN TROUBLE DE SANTE INVALIDANT

- Les coordonnées d'un référent handicap sur chaque fiche de formation.
 - Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est **pas transmise aux formations** pour l'examen des vœux → **Il pourra la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée.**
 - **A partir du 27 mai 2021, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier** (via la rubrique contact dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.
-

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15
janvier et
le 15 mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr

- Journées Portes Ouvertes
- Salons de l'orientation
- MOOC en ligne
- RDV Psy EN (au lycée ou au CIO)

Sites internet :

- www.onisep.fr
- terminales2020-2021.fr

Comptes Sociaux Parcoursup :

-  @parcoursupinfo
-  @parcoursup_info

Autres ressources :

- « Après le bac » spécial parents
- Padlet du CIO de Chartres (lien sur pronote)



Brochure Terminales
À télécharger sur le site de l'ONISEP

PERMANENCES DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Au lycée :

Mme Frain : lundi matin, mercredi matin et vendredi matin

Mme Muller : mardi toute la journée

Mme Sibade : jeudi toute la journée et vendredi après-midi

Prise de rendez-vous à la vie scolaire

Au CIO de Chartres :

Lycée Jehan de Beauce

Sur rendez-vous au 02.38.83.49.96

